



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Nuisances sonores subies par les riverains de l'aéroport Paris-Orly

Question écrite n° 1861

Texte de la question

Mme Clémence Guetté attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur les nuisances sonores subies par les riverains de l'aéroport Paris-Orly. L'aéroport Paris-Orly se trouve dans un environnement fortement urbanisé. De ce fait, les avions au départ ou à l'atterrissage de cet aéroport survolent des zones habitées, parfois très proches des habitations. En 2019 (hors contexte pandémique), le gestionnaire, Aéroports de Paris, estimait qu'il y avait environ 598 mouvements d'avion par jour. Or cette activité n'est pas anodine et génère d'importantes nuisances sonores : dans des zones aussi densément peuplées, ces nuisances ont un impact direct sur les riverains. Selon une étude de l'association Bruitparif, l'exposition aux nuisances sonores diminuerait l'espérance de vie des riverains. Au-delà des troubles auditifs, la surexposition au bruit des avions provoque également des troubles du sommeil, des troubles hormonaux, des troubles psychiques, une altération des facultés d'apprentissage des enfants, une augmentation des risques d'hypertension et des risques cardio-vasculaires, ainsi qu'une altération de la qualité de vie quotidienne et du bien-être des personnes exposées. Il s'agit donc d'une véritable question de santé publique, qui mérite d'être résolue au plus vite pour le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) 2024-2029. Les riverains portaient beaucoup d'espoir dans le PPBE 2018-2023. Cependant, celui-ci a été signé en 2022, soit avec quatre de retard et un an seulement avant sa péremption, en ne tenant pas suffisamment compte de leurs requêtes, notamment celle d'allonger le couvre-feu d'une heure et de réduire le bruit à la source en limitant les vols à 200 000 par an au lieu des 250 000 actuels. Elle l'interroge donc sur ce que le Gouvernement compte entreprendre afin de réduire ces nuisances sonores et afin que le PPBE 2024-2029 soit adopté dans les temps afin de mettre en place les mesures adéquates.

Données clés

Auteur : [Mme Clémence Guetté](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1861

Rubrique : Nuisances

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2022](#), page 4403

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)